

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	21 (1892)
<b>Heft:</b>	7
<b>Rubrik:</b>	Correspondances

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sous peu, on fera la proposition de remettre, selon le nouveau règlement communal, les écoles industrielles et professionnelles entre les mains des autorités communales. L'art. 112 du projet de lois mentionne que la ville aura à sa charge et surveillance, y compris le Musée industriel, les écoles publiques libres qui existaient dans les communes maintenant annexées jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi d'adjudication des dites communes.

---

## CORRESPONDANCES

---

### I

#### **Conférence officielle des instituteurs et des institutrices du IV<sup>e</sup> arrondissement, présidée par M. l'inspecteur Perriard, à Fribourg, le 21 mai 1892.**

La conférence du printemps est un jour de joyeuse perspective à la fin du laborieux semestre d'hiver. Il y a, semble-t-il, partout un parfum de gaieté, de fraternité, du renouveau. Aussi le premier tranctandum était-il : *Rapport sur les derniers examens*.

M. le Président salue tout d'abord la présence de M. le chanoine Morel, inspecteur scolaire, et de MM. Mossu et Oberson, maîtres d'écoles régionales. Il souhaite ensuite une chaleureuse bienvenue aux institutrices et aux instituteurs qui sont venus nombreux à la réunion. Le corps enseignant travaille pour la famille, pour la patrie et avant tout pour Dieu. Heureux ceux à qui plus tard leur conscience rendra le témoignage d'une vie pleine de sacrifices et de dévouement.

La lecture du protocole de la dernière séance rappelle à M. le chanoine Morel la question si controversée de la grammaire. Il a entendu dernièrement à la réunion valaisane de Viège deux rapporteurs se prononcer sur cette question :

Faut-il enseigner la grammaire avec ou sans manuel ?

L'un des rapporteurs a répondu carrément *oui* et l'autre *non*. M. de Roten, chef du Département de l'Instruction publique, appelé à trancher la question, ne veut point un manuel trop volumineux avec force règles, exceptions et particularités philologiques, mais il est partisan d'un petit manuel, d'un compendium pour la mémoire de l'enfant. Tel est l'*Appendice grammatical* de notre *Livre de lecture*, ouvrage que M. Morel apprécie.

I. — Aux examens de printemps, M. l'inspecteur a constaté avec satisfaction dans quelques écoles de réels progrès dans un certain nombre de branches. Il en exprime ses félicitations à ceux qui ont obtenu de bons résultats et adresse ses encouragements à ceux dont les succès n'ont pas été plus brillants.

Dans le tableau que M. l'Inspecteur nous trace de l'ensemble des examens, les ombres ne sont cependant pas oubliées. Les exercices de

mémoire ont bien leur utilité pour l'étude de la langue et la culture du goût. Mais par récitation, il ne faut pas entendre celle de la grammaire, de l'histoire, de la géographie, etc.

La *lecture* et les exercices d'élocution ont une grande importance et une influence incontestable sur les autres branches du programme scolaire comme aussi dans la vie pratique.

La *grammaire* est mieux comprise ce qui ne veut pas dire mieux récitée. En général, les règles sont déduites de l'exemple. Cependant ces énormes fautes sur le pluriel des noms, l'accord de l'adjectif et du verbe, la confusion de *et* conjonction et de *est* verbe, de l'infinitif et du participe passé de la 1<sup>re</sup> conjugaison : tout cela constitue malheureusement des fautes trop grossières et trop fréquentes encore. Dans plusieurs écoles, même dans des meilleures, les mots sont incomplets : ainsi on oublie les points, les accents et les signes de ponctuation. Dans d'autres, les copies mêmes sont défectueuses. Cela dénote un manque d'attention.

Ce qui concerne l'*orthographe* s'applique aussi à la *composition*. Il y a progrès dans quelques écoles. Mais en voyant le travail de certains enfants, on se demandait si, réellement, ils avaient à l'école, composé des phrases, ou si la correction de ces dernières en avait bien été faite. En examinant ses anciens carnets, en comparant les résultats antérieurs, M. l'Inspecteur a pu se convaincre que quelques maîtres sont coupables de négligence et que des lacunes regrettables se produisaient dans leur enseignement.

Quant au *calcul*, chacun en a vu les résultats à l'examen. Dans quelques écoles, l'arithmétique prime même la langue. Mais là où cette branche est en souffrance, il faut en attribuer surtout la cause à la connaissance imparfaite du livret et des quatre opérations fondamentales. Les exemples manquent aussi. On n'étudie pas assez bien non plus les fractions décimales et les fractions ordinaires les plus usuelles. Enfin l'élève n'est pas assez exercé à contrôler l'exactitude de ses opérations. Et pourtant tout cela est d'une grande utilité pour la vie pratique.

M. l'Inspecteur a vu avec plaisir certaines écoles faire des exercices pratiques de mesurage, d'arpentage et de dessin.

Pourquoi les élèves de dernière année ne pourraient-ils pas se dispenser de la plupart des leçons de calligraphie — on doit en avoir assez fait les années précédentes — pour faire de la comptabilité pratique, qui a bien ses avantages au point de vue économique et même moral ?

II. — Les leçons préparatoires pour les recrutables se donneront de bonne heure cette année. Chacun aura soin de choisir les heures les plus favorables selon les besoins et les circonstances de la localité. Mais il faut aviser M. l'Inspecteur des jours et de l'heure fixés à ce sujet.

Lorsque dans ce cours, nous avons des élèves qui ont fréquenté une autre école, ne faisons pas ce raisonnement faux et égoïste : « Cet élève n'a pas fréquenté ma classe, je ne m'en occuperai pas ! » Si chaque instituteur agissait ainsi, où seraient l'esprit de solidarité et l'intérêt que nous devons tous porter à l'honneur du canton ? Au surplus, tous les recrutables doivent être munis de leur livret scolaire.

Les congés d'été commencent, dans la règle, aux fénaissons. Il n'y a d'exceptions que pour les cas indiqués par M. l'Inspecteur, lors des examens de printemps, c'est-à-dire : pour les élèves pauvres

entrant en service, ou pour ceux qui, par leurs bonnes notes, auraient pu être mis au bénéfice d'une émancipation anticipée.

Les congés partiels doivent être inscrits, non dans le registre des émancipations, mais dans celui des absences et dans le carnet-certificat, si l'élève quitte la localité.

Quelques écoles de filles sont dotées du tableau : *En attendant le médecin*. Ce tableau peut fournir matière à plusieurs leçons aussi utiles qu'intéressantes.

M. le Directeur de l'Instruction publique a l'intention de fournir aux écoles les Tableaux d'*Histoire-Sainte* pour l'enseignement de cette branche. L'instituteur modifiera son ordre du jour de manière à le mettre en harmonie avec les prescriptions de la récente circulaire au sujet de l'enseignement religieux.

III. — On passe au 3<sup>me</sup> tractandum. M. Rosset, instituteur, à Prez, lit un programme très bien étudié et très précis pour le semestre d'été. Une longue discussion s'engage sur cette question. Elle n'est pas dépourvue d'intérêt, mais les lecteurs du *Bulletin* ne seront pas fâchés si je leur en fais grâce pour cette fois.

IV. — Une déclamation humoristique de M. Maradan, à Ecuvillens, termine la séance et attire à son auteur des applaudissements bien mérités.

V. — La séance de l'après-midi, c'est-à-dire le *dîner*, a été des plus intéressantes. Rien n'a manqué : excellente réception, toasts, chants, musique, nouvelles et déclamations.

Avant de nous séparer, M. l'Inspecteur espère nous revoir tous à la réunion cantonale d'Estavayer. C'est la fête des instituteurs et des institutrices. Et nous nous devons faire un plaisir et un honneur d'y assister.

Marcelin BOCHUD, secrétaire.

## II

*Du Valais, le 20 mai 1892.*

La presque totalité de nos cours primaires viennent de se terminer, en sorte que maîtres et élèves sont en vacance, les premiers pour se remettre de leurs fatigues, refaire leurs forces et souvent rétablir une santé affaiblie et délabrée par suite de l'exiguité d'une grande partie de nos locaux scolaires, les seconds pour se livrer aux joyeux ébats de l'insouciante jeunesse.

Vers la fin-avril et au commencement de mai, ont eu lieu dans tous les arrondissements les conférences annuelles des instituteurs. Le sujet mis à l'étude par notre Département de l'Instruction publique était le suivant : *Installation d'une école, ses abords, l'intérieur de la salle, tenue de l'instituteur et des élèves.*

Nous pensons qu'on a voulu fournir aux autorités communales l'occasion de s'édifier sur ce qu'elles ont à faire relativement au mobilier et aux constructions scolaires. Ces conférences nous ont fait ressortir combien il nous reste encore d'améliorations à faire pour que nos classes soient convenablement installées et aient un mobilier scolaire répondant aux exigences de la pédagogie et de l'hygiène. Combien en est-il encore qui n'ont pas les bancs nécessaires pour que tous les élèves puissent écrire ? En attendant que les plus grands cèdent leur place aux plus jeunes, ceux-ci devront attendre une année ou deux avant de pouvoir s'exercer à la calligraphie ?... C'est

là assurément l'une des principales causes qui nous empêchent de progresser plus vite. De plus, l'exiguité des locaux scolaires, l'absence de tout ventilateur, ne sont pas sans exercer une pernicieuse influence sur la santé de notre jeunesse.

Les autorités communales qui ont à cœur la prospérité de notre enfance, doivent de toute rigueur vouer plus de sollicitude aux locaux et au mobilier scolaires. Il y va de la santé des élèves et partant de la prospérité des familles, car tout le monde sait qu'un corps malingre et faible, serait-il doué de la plus belle intelligence, devient souvent à charge à la société ou aux siens.

Si nos élèves souffrent de cet état de choses, nos instituteurs ne sont pas sans en ressentir les funestes conséquences. Aussi, voyons-nous presque chaque année, l'un ou l'autre de nos jeunes maîtres, descendre dans la tombe à la suite d'une maladie de poitrine contractée à l'école.

On ne se rend pas assez compte des funestes conséquences qu'il y a à respirer un mauvais air chargé de miasmes. On ne calcule pas ce que coûte de remonter une santé compromise : soins du médecin, achat des médicaments, soucis, alarmes et veilles des parents. Si l'on calculait mieux il est hors de doute que les pères de famille force-raient les autorités, même les plus insouciantes, à faire le nécessaire pour l'amélioration des salles d'école.

Bien que jusqu'ici l'Etat ne soit pas resté inactif, il faudrait, nous semble-t-il, qu'il agisse plus rigoureusement envers les communes en défaut.

Une autre question commence à préoccuper notre corps enseignant, c'est celle des traitements, qui sont loin d'être en rapport avec la besogne croissante qu'on lui impose. On ajoute presque chaque année à notre travail sans songer à augmenter nos salaires.

Nous pensons que le moyen le plus sûr d'obtenir une amélioration de notre position, serait que tout le corps enseignant demandât au Grand Conseil une révision de notre loi scolaire par voie de pétition.

R.

### III

*De la Veveyse, le 17 juin 1892.*

Monsieur le Rédacteur,

Dans son conte *Le pauvre diable*, en parlant d'un auteur qui l'avait critiqué, Voltaire dit :

On le voyait sans cesse écrire, écrire  
Ce qu'il avait jadis entendu dire,  
Et nous lasser sans jamais se lasser.

Les lecteurs du *Bulletin* doivent, me semble-t-il, avoir quelque velléité d'appliquer ces vers au *pauvre diable* qui ne sait vous « écrire » que pour vous relater ce qu'il a « entendu dire » dans les conférences pédagogiques. Mais j'aime mieux cela que de voir, comme disait Boileau :

Traiter en mes écrits chaque vers d'attentat,  
Et d'un mot innocent faire un crime d'Etat.

Bien que j'aie à vous donner un double compte rendu, je m'efforcerai d'être bref, quoique ce ne soit pas là mon moindre défaut.

Le 7 mai dernier donc, dès 8  $\frac{1}{2}$  heures, une première conférence régionale pratique réunissait, à l'école inférieure des garçons de Châtel, quatre institutrices et treize instituteurs.

L'ordre du jour comprenait, pour le matin, une série de leçons sur toutes les branches à enseigner dans une classe du premier degré, et, pour l'après-midi, la critique de ces leçons.

M<sup>me</sup> Boiston s'est très bien acquittée de sa tâche, et les réponses ainsi que le travail de ses élèves ont prouvé qu'elle avait parcouru consciencieusement tout le programme qui lui incombe.

Aussi, la critique qui suivit le dîner pris en commun à l'Hôtel des trois Rois, se transforma-t-elle en une sorte d'ovation en l'honneur de cette institutrice, un concert de louanges à son enseignement et de félicitations sur les brillants succès obtenus.

M. l'Inspecteur termina la séance en exprimant le vœu que la conférence de ce jour soit un nouveau stimulant pour tous les participants.

Il n'était que 3  $\frac{1}{2}$  heures lorsque nous nous quittâmes, mais nous devions nous revoir bientôt, puisque le 9 juin nous étions de nouveau réunis à Saint-Martin, en conférence générale, cette fois.

Comme dans la précédente assemblée, la première partie de la séance fut consacrée de 8  $\frac{1}{2}$  à 10  $\frac{1}{2}$  heures, à des leçons pratiques données par M. Sonney aux trois cours de son école, et conformément à son ordre du jour.

A 10  $\frac{1}{2}$  heures, les élèves ayant été congédiés, M. le Président remercia les membres du corps enseignant d'être arrivés tous à l'heure fixée, et M. le syndic Vial, d'avoir bien voulu nous honorer de sa présence.

Puis, après l'appel nominal et la lecture du protocole, dont la rédaction fut approuvée sans observation, eut lieu la confirmation du secrétaire : ses fonctions venaient d'expirer et il sera, dirait-on, obligé d'en faire autant afin d'avoir un successeur.

L'ordre du jour appelle ensuite la critique des leçons de M. Sonney, à laquelle prennent part surtout MM. Bochud, Bæriswyl, Cardinaux et le soussigné.

M. l'Inspecteur rend ce genre de discussion particulièrement utile à chacun, en ayant soin de joindre aux observations qu'il présente ou corrobore, des conseils pratiques dont sa longue expérience et son aptitude spéciale à l'enseignement lui montrent l'efficacité. Il clôt la discussion en se déclarant en somme satisfait de M. Sonney et de son école.

Viennent ensuite, comme chaque année, diverses observations au sujet des examens de printemps, observations qui sont une preuve que les maîtres, aussi bien que les élèves, ont besoin de s'entendre rappeler souvent les mêmes choses.

Il conclut en rendant hommage aux efforts faits et aux progrès réalisés dans nombre d'écoles qui marchent bien, pour la plupart des branches du programme.

Puis, nous ayant engagés à assister le plus nombreux possible au cours qui va se donner prochainement sur la sculpture en coche, M. le Président nous communique, en outre, diverses instructions concernant les recruteables et les cours de perfectionnement, et la bonne nouvelle qu'à l'avenir 3 heures de ce cours, données durant le jour, seront rétribuées autant que 4 heures de nuit. C'est bien la communication à laquelle les instituteurs font le meilleur accueil.

M. l'Inspecteur eût désiré nous entretenir plus longuement encore

mais comme en toutes choses il faut considérer la *faim*, et que *ventre affamé n'a pas d'oreilles*, vu l'heure avancée, la séance est levée.

Il était une heure, et après une demi-journée si bien remplie, je vous laisse juger, Monsieur le Rédacteur, si nous étions impatients d'apprécier les remarquables talents culinaires de M<sup>me</sup> Curty, cordon bleu de l'auberge du Saint-Martin, qui nous avait préparé un dîner aussi excellent qu'abondant, et pendant lequel chants et discours firent intermède.

Je n'en dis pas davantage  
Car en voilà z'assez

peut-être pour que les gens malveillants et grincheux, qui prennent à tâche de trouver partout matière à critique, puissent exercer leur sublime talent. — A bon entendeur, salut!

BONIFACE.

---

## CORDONNERIE POPULAIRE

144, Place Hôtel-de-Ville, 144,  
FRIBOURG

On trouvera toujours un joli choix de chaussures en tous genres.

PRIX MODÉRÉS (H 2 F)

---

## LE BULLETIN PÉDAGOGIQUE

PARAÎT AU COMMENCEMENT DE CHAQUE MOIS

L'abonnement pour la Suisse est de 3 fr.; pour l'étranger le port en sus. Prix des annonces, 15 cent. la ligne de 50<sup>mm</sup> de largeur. Prix du numéro, 30 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg; pour les abonnements, s'adresser à M. Villard, instituteur à Fribourg.

*Pour les annonces, s'adresser exclusivement à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Fribourg et succursales.*

